

Image not found or type unknown



Revente bien suite achat VEFA avec TVA 5.5 : mariage suite PACS

Par **tiger77**, le **17/09/2019** à **14:09**

Bonjour,rrnrnNous avons acheté un bien en VEFA début 2017 avec une livraison début 2019 et avons bénéficié d'un taux réduit de tva à 5.5.rnrnNous étions lors de l'achat pacsés et avons acquis le bien sans indivision. Nous allons nous marier en 2019 et souhaitons savoir si nous serons bien exonérés du remboursement de la différence de la TVA au moment de la revente ? Car j'ai bien lu que les impôts indique qu'un mariage est un motif d'exonération mais je veux être sûr que le fait que nous étions pacsés avant l'acquisition n'est pas un problème.rnrnPar avance merci pour votre aide,